

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 18 mars 2021

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2021006

Présents : 31

Votants : 24

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires – Budget principal 2021

Le 18 mars 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 12 mars 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Nadia LOUGHSALA -Barbara FAUSSET – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN - Nassima SEMSARI - Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Murielle VIEYRA

Le Conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Rémy BRUNEL :

En application de l'article 107 de la loi « NOTRE » n°2015-99 du 7 août 2015 et du décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose dorénavant que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, doit également figurer une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

De plus, afin d'assurer la réelle tenue d'un Débat sur les Orientation Budgétaire (DOB) le débat d'orientation doit avoir lieu sur la base d'un rapport et doit être formalisé par une délibération faisant l'objet d'un vote.

Ce rapport doit ensuite être transmis au représentant de l'Etat ainsi qu'au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. De plus, afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, le rapport doit également être tenu à leur disposition en mairie et peut être mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le contexte économique dans lequel les orientations budgétaires pour 2021 s'inscrivent est bien évidemment marqué par la pandémie mondiale du COVID 19 qui sévit depuis maintenant un an. Le PIB de la France a chuté de 9,1% en 2020 et le taux de chômage, descendu à 8,1% fin 2019, est remonté à 9% à la fin de 3^{ème} trimestre 2020.

La loi de finances pour 2021 s'appuie sur les collectivités locales afin de favoriser la reprise économique par l'investissement public en déployant des aides notamment pour la transition énergétique et écologique, la mobilité, la santé et le sport, l'attractivité des territoires.

Un plan de relance d'un montant de 120 milliards d'euros a ainsi été lancé par l'Etat pour les années 2021-2022.

Dans ce contexte historique de crise sanitaire, les enjeux et priorités de la ville pour 2021 s'articulent autour d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, du développement d'une politique de proximité au soutien de l'ensemble des Dourdannais et d'une frugalité budgétaire au service d'une vision pluriannuelle.

Des efforts de gestion, fruits de réorganisation et d'optimisation du fonctionnement des services sont engagés afin d'améliorer la capacité d'autofinancement de la commune.

Ainsi, la municipalité se fixe comme objectif d'engager une phase de désendettement, d'initier une réelle démarche de modernisation et notamment de dématérialisation tout en étant économe des deniers publics.

L'atteinte de ces objectifs ambitieux au cours des exercices 2021 et 2022 permettra d'engager à compter de 2023 des projets d'investissement structurants qui prépareront le futur de Dourdan à moyen et long terme.

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 15 M€ et celle d'investissement à hauteur de 4,7M€. Le montant de l'emprunt d'équilibre devrait quant à lui être limité à 650 K€ permettant un désendettement de 150K€ à minima.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 et D2312-3,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal et notamment l'article 20,

Vu l'avis de la commission Vie administrative du 2 mars 2021,

Considérant la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire relatif au budget principal 2021 ci-joint,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire s'en étant suivi,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par :

- **24 voix POUR** : Paolo DE CARVALHO - Josépha BREBION + le pouvoir de Maxime FAUSSET-VANNIER- Rémy BRUNEL - Isabelle PRADOT - Benoît PANOT - Estelle PARANT - Mohamed MOURDI + le pouvoir de Sabrina BERSY - Karina STUDER - Philippe CELESTIN - Daouda TIMERA - Murielle VIEYRA - Pascal AUDOUIN - Jean-Christophe MARMILLON - Sébastien COMBELLES - Laurent LARREGAIN - Christelle AMAND - Nadia LE BOURNOT - Marc PLISSONNEAU - Christine DOS SANTOS - Nathalie POULAIN - Nadia LOUGHSALA - Barbara FAUSSET,
 - **9 Abstentions** : Maryvonne BOQUET - Gérard DIAZ - Sylvine HENDELUS - Olivier BOUTON - Nassima SEMSARI - Nessa DAVRAIN - Eric POUBANNE - Rémi CROUZET - Fabrice BARON.
- **de prendre acte** de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour 2021 relatif au budget principal 2021,
- **d'approuver** le Rapport d'Orientations Budgétaires communiqué à cet effet et qui a donné lieu au débat.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :**  1 AVR 2021
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

